

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Réglementations et durabilité			
Ancien Code	ECLG2B19LEG	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG2190		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Julie PARQUET (anne-julie.parquet@helha.be) Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif un apprentissage approfondi du droit des transports et un apprentissage des différents courants éthiques liés à la logistique, d'un point de vue environnemental et développement durable. Elle se centre donc d'une part sur l'acquisition des règles juridiques encadrant les différents modes de transport et leurs applications à des situations concrètes. Elle amène l'étudiant à se responsabiliser sur des différents modes de transport.

Le cours d'éthique, environnement et développement durable analyse entre autres l'impact de ses différents modes de transport sur notre environnement. Il permet une réflexion globale sur les pratiques courantes actuellement utilisées.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles en y intégrant les enjeux liés au développement durable

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entreposage

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Positionner la logistique dans la stratégie de l'entreprise
- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client
- 5.2 Gérer les ressources humaines, matérielles et financières dans l'espace et le temps

Acquis d'apprentissage visés

Voir les acquis d'apprentissage visés dans les fiches descriptives des activités d'apprentissage composant cette Unité d'Enseignement.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG2B19LEGA	Droit appliqué au transport	24 h / 2 C
--------------	-----------------------------	------------

ECLG2B19LEGB	Ethique, environnement et développement durable	12 h / 1 C
--------------	---	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECLG2B19LEGA	Droit appliqué au transport	20
--------------	-----------------------------	----

ECLG2B19LEGB	Ethique, environnement et développement durable	10
--------------	---	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Le droit appliqué au transport est étroitement lié avec l'éthique, l'environnement et le développement durable dans le cadre des activités logistiques.

Le droit appliqué au transport encadre les obligations légales des entreprises en matière de transport, tandis que l'éthique et le développement durable apportent une dimension supplémentaire en encourageant les pratiques responsables sur le plan environnemental et social. Ensemble, ces AA permettent aux futurs logisticiens de maîtriser non seulement les aspects juridiques, mais aussi les enjeux éthiques et écologiques, essentiels pour une gestion logistique moderne et durable.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit appliqué au transport			
Ancien Code	4_ECLG2B19LEGA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG2191		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Julie PARQUET (anne-julie.parquet@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'étude approfondie du régime juridique encadrant certains modes de transport sera ainsi effectuée lors de cette activité d'apprentissage, notamment les règles régissant le contrat de transport, les documents de transport, l'exécution du transport ainsi que les responsabilités du transporteur.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les étudiants seront capables :

- De comprendre et maîtriser les différentes règles qui régissent le transport de marchandises
- D'être conscients de l'impact des règles dans les missions du gestionnaires en logistique
- Appliquer ces règles étudiées à des mises en situation liées au domaine des transports de marchandises

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'étude approfondie du régime juridique encadrant certains modes de transport sera ainsi effectuée lors de cette activité d'apprentissage, notamment les règles régissant le contrat de transport, les documents de transport, l'exécution du transport ainsi que les responsabilités du transporteur, ...

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral appuyé par support informatique
- Nombreux exemples
- Exercices
- Notes prises lors des cours magistraux

Dispositifs d'aide à la réussite

- Questions de révision de la matière lors de certains cours afin de vérifier le niveau de connaissance des étudiants
- Révisions sous forme d'une séance de questions-réponses lors du dernier cours
- Notes prises lors des cours magistraux

Sources et références

- Dejemeppe, A., Kesteloot, J.-P., De Smet, L., et al. (2015). Traité pratique de droit commercial (Tome 6). Waterloo: Wolters Kluwer.
- Kesteloot, J.-P. (2020). Droit des transports. Bruxelles: Larcier.

Ressource électronique: https://mobilit.belgium.be/fr/circulationroutiere/transport_marchandises_et_voyageurs

Diverses ressources officielles et législatives du SPF Mobilité et Transports

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Support PPT
- Liens divers
- Supports légaux éventuels
- Supports éventuels donnés en fonction de la matière abordée à compléter par des notes prises lors des cours magistraux

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit.

Pour l'examen, les étudiants doivent se munir d'un recueil de dispositions juridiques, pouvant être fluoré mais non annoté, qui sera déposé sur ConnectED en début de blocus. Les étudiants qui n'auront pas emporté ce recueil lors de l'examen présenteront l'examen sans celui-ci, aucun exemplaire ne leur sera distribué.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Etudiants diplômables en janvier

L'AA est réorganisable en janvier, et le contenu de l'évaluation portera en 1e session sur la matière de l'année précédente (soit 2024-2025), tant pour la 1ere et 2e session, via un examen écrit pour 100%.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en management de la logistique

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Ethique, environnement et développement durable			
Ancien Code	4_ECLG2B19LEGB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COLG2192		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Elodie NUOTATORE (elodie.nuotatore@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage a pour but d'amener l'étudiant·e à pouvoir se poser des questions de réflexion quant à sa future pratique professionnelle et d'appréhender certaines situations à travers des questionnements éthiques, sociaux, économiques et environnementaux.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, il est attendu de l'étudiant·e qu'il/elle soit capable de:

- Se représenter les courants théoriques éthiques et les mettre en perspectives dans des cas fictifs ou réels;
- Comprendre les enjeux des différentes dimensions et objectifs de développement durable et de la RSE;
- Identifier les relations pouvant exister entre rentabilité et développement durable;
- Analyser, prendre du recul, argumenter et se situer de manière personnelle et critique sur des pratiques du secteur de la logistique en termes de durabilité;
- Proposer des pistes concrètes durables propres au secteur de la logistique;
- Réaliser la complexité des questionnements à la base des concepts vus en cours
- ...

Les compétences spécifiquement visées par cette AA sont les suivantes :

1.1, 1.3, 1.4, 2.2, 4.3, 5.1.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

A travers cette activité d'apprentissage, l'étudiant·e va, au départ de cas fictifs ou tirés de l'actualité, être amené·e à mener une réflexion en regard des 3 concepts-clés de l'intitulé de ce cours : Ethique - Environnement - Développement durable. Ces trois dimensions feront l'objet d'une analyse sous l'angle de leurs composantes, définition(s) et perspectives.

La notion d'éthique environnementale sera également explorée au travers de ses enjeux.

L'analyse de la question grandissante du développement durable introduira également le concept de RSE dont les impacts et opportunités s'imposent aujourd'hui au niveau stratégique de la gestion des entreprises issues du secteur.

...

Démarches d'apprentissage

Cours magistral
Réflexions personnelles
Travaux pratiques en équipe
Mises en situation
Exemples tirés d'actualités

Les notes de l'étudiant·e font partie intégrante de la matière évaluée.

Les séances de cours en classe peuvent être complétées par une ou plusieurs activité(s) extra-muros obligatoire(s) en lien avec les concepts mobilisés dans cette AA (exemple : participation à un salon autour du développement durable, à une action collective,...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Projet d'équipe
Pédagogie inductive

L'étudiant·e est invité·e à prendre contact avec l'enseignante s'il/elle rencontre des difficultés pendant les séances de cours ou en dehors de celles-ci.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'AA.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides de cours,
Vidéos;
Sites Internet;
Toutes les ressources postées sur ConnectED.

Modalités opérationnelles, PPTs ou autres supports, notes de cours, vademecum, directives seront postés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Session Q1:

30% de la note finale sera accordée à une évaluation individuelle.

40% de la note finale sera accordée l'évaluation d'un travail écrit, à réaliser en équipe.

30% de la note finale fera l'objet d'une défense orale du travail réalisé en équipe.

Session Q3:

100% de la note finale sera accordée à un travail écrit individuel.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique complémentaire faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. **Par ailleurs, si l'activité pédagogique est obligatoire, l'étudiant est ajourné.**

Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'évaluation de l'AA est réorganisable en janvier.

1^{re} session: modalités Q1 année N

2^e session : modalités Q3 année N

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100				
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).